

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris  
au Conseil En part à la  
Municipal exercice Délibération

Séance du 21 février 2025

15 14 7

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-et-un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire**

**Présents :** BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, SAREMIA Carine, DESCLAUX Amandine, DARDERES Paul, PEREUILH Martine

**Excusés :** DESTANDAU Stéphanie, CHIRIAUX Allisson, MEYER Véronique, URRUTIBEHETY Baptiste, TISSIER Fabienne

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

**21022025-1 : Location précaire 2025 de la parcelle N° B 63**

Monsieur le Maire informe qu'un appel à candidature a été lancé pour la mise en location précaire du terrain communal suivant :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
B	63	Baleste	1 Ha 05 a 47 ca

Deux offres ont été déposées pour la parcelle B 63 :  
- l'EARL GUIYACQ pour un montant de 150 € à l'hectare  
- PEREUILH Gaëtan pour un montant de 200 € à l'hectare

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur GAUYACQ Jean-Paul et Madame PEREUILH Martine n'ayant pas pris part au vote,

**DECIDE** de louer la parcelle B63 à Monsieur PEREUILH Gaëtan au tarif le plus offrant de 200 € par hectare pour l'année 2025.

Pour expédition certifiée conforme  
Fait et affiché à Lahontan le 21 février 2025

Le Maire  
  
Patrice LALANNE